

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mai 2024

N° 88/05/2024 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU REGLEMENT DU FCIE A LA SCI LES 4 L AIMANTS POUR LA SARL LES MAITRES DU FEU

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2024.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Jean-Pierre FOISSAC, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Khalid LAABID à Bernard BOUTON, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Monsieur, Sandrine DIAZ, Arnaud HILION, Stéphanie OLIVE.

Monsieur Jean-Pierre FOISSAC donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le régime d'aides n°SA.40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-1 et L.1511-3

Le Grand Montauban, soucieux du développement des entreprises de son territoire, entend subventionner le projet de la SARL LES MAITRES DU FEU, située 920 avenue de Bordeaux à Montauban et représentée par Monsieur Bertrand LECOMTE.

L'entreprise commercialise plusieurs marques haut de gamme dans le domaine des poêles, cheminées, cuisinières et fours, en exclusivité sur le département. Elle assure l'installation complète des appareils et des conduits d'évacuations ainsi que la maintenance et l'entretien annuel.

Après un premier bail de 3 ans dans des locaux avenue Chamier à Montauban, la société s'est déplacée en 2014 dans la zone Albasud, toujours en location, pour bénéficier d'une meilleure visibilité et agrandir l'outil de travail en investissant 120 000 € dans les travaux en accord avec le bailleur.

La société s'est grandie. Elle compte maintenant 4 salariés. L'outil de travail est devenu trop étroit. La capacité de stockage est insuffisante et les bureaux manquent de place. C'est clairement un frein au développement de l'activité depuis plus de 3 ans.

Souhaitant poursuivre l'activité de l'entreprise sur la Commune de Montauban, Monsieur Bertrand LECOMTE souhaite acquérir un bâtiment à un endroit stratégique avec visibilité et accès poids lourds facilité pour ses livraisons.

Cette construction nécessite un investissement de 850 000 € HT, dont 650 000 € HT en investissement immobilier, porté par la SCI LES 4 L AIMANTS (Monsieur Bertrand LECOMTE est associé majoritaire).

Grâce à ces investissements, l'entreprise, qui emploie 4 salariés, poursuit son développement, et se donne pour objectif de créer 2 emplois supplémentaires sur Montauban.

Dans le cadre de ce projet, la SCI LES 4 L AIMANTS a sollicité le soutien financier du Grand Montauban.

Dans la mesure où le Grand Montauban, comme tout EPCI, dispose de la compétence pour les aides en matière d'immobilier d'entreprises, que le Grand Montauban a défini les conditions d'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise aux SCI (délibération du 26 février 2020), et qu'il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20 % de l'investissement éligible dans son dispositif, il est proposé :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 12 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 mai 2024,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du règlement du FCIE à la SCI LES 4 L AIMANTS dans le cadre de son investissement immobilier, d'un montant de 12 000 €,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention d'engagement tripartite avec la SARL LES MAITRES DU FEU et la SCI LES 4 L AIMANTS, telle qu'annexée à la présente,
- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban à signer tous les actes liés à ce co-financement,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

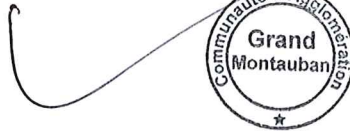
Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 mai 2024

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Jean-Martial DEJEAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, stylized strokes.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

16 MAI 2024

De sa publication le :

16 MAI 2024